



## COMMISSION FEMININES

Mardi 22 Mars 2022

### Procès-verbal n °549

Président : Jacques ISSARTEL

Présents : Gérard BOUAT Thierry TRUWANT

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements.

**Courriers** : MOIRANS, HAUTE TARENTEISE, VOIRON MOIRANS, EG2F, VEZERONCE HUERT , SAINT PIERRE SPORT, GT NIVOLAS TSC, 2 ROCHERS

### **C O V I D**

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole C O V I D

4 cas confirmés foot à 11 et 2 cas confirmés foot à 8, Contacter le district

**Précision :**

**Attention le protocole COVID ne permet pas le report des rencontres en coupe**

**De ce fait les clubs de VEZERONCE et ST QUENTIN FALLAVIER concernés ce Week End ont donc match perdu (par contre aucune amende de forfait)**

**Le report de la rencontre St Quentin Fallavier / G Artas Charantonnay Nord Dauphine a été fait par erreur**

## **IMPORTANT**

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18h00 le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inverser le match

Concernant les reports, seule la commission peut valider un report à la demande des clubs ; en aucun cas, une rencontre ne peut être reportée entre clubs. En cas de manquement la commission des règlements sera saisie.

**A partir du 1<sup>e</sup> Mars, aucun report ne sera validé sauf raisons exceptionnelles.**

## **CHAMPIONNAT U18 A 11**

Pour la saison prochaine, la commission fait un recensement des clubs susceptibles d'être intéressés par cette pratique

Actuellement, 3 solutions pourraient être proposées

- Soit, nous réussissons à faire notre propre championnat
- Soit, nous pourrions intégrer un éventuel interdistrict en préparation au niveau ligue
- Soit, nous pourrions éventuellement participer au championnat du Rhône

Pour cela, nous avons besoin de votre perspective pour cette catégorie afin d'anticiper et préparer l'une ou l'autre solution

Pouvez-vous nous donner une pré réponse pour le 31 mars (délai donné par la ligue)

A ce jour aucune réponse reçue de votre part

## **FESTIVAL U 13**

La finale départementale se déroulera le samedi 2 Avril, sur le site d'Echirolles.

Le Président  
**J. Issartel 06 34 87 23 55**